

Meeting ½ fond et RECORD DE L'HEURE

Date : Samedi 23 et Dimanche 24 janvier 2021

Bassin : 50 m x 6 lignes

L'organisation est maintenant confiée au club de Ploërmel avec un soutien de la ligue régionale. Le programme du weekend est en cours de finalisation. Les engagements sur les épreuves « classiques » pourront se faire à partir d'extranat. Les engagements pour le record de l'heure devront se faire via le bordereau en annexe avant le 11 janvier 2021

**En attente de
l'évolution de la
situation sanitaire**

Dimanche 26 janvier 2020

7h45 / 8h15	13h15 / 13h45
8h00	13h30
9h00	14h15
1ère série : 9h00	4ème série : 14h15
2ème série : 10h10	5ème série : 15h25
3ème série : 11h20	6ème série : 16h35

- **Récompenses :**

Une médaille sera remise à chaque nageur et à chaque nageuse ayant nagé la plus longue distance pendant 1 heure dans les tranches d'âges suivante :

12 ans, 13 ans, 14 ans, 15 ans, 16 ans, 17 ans, 18 ans et plus, Maitres : C1, C2, C3,....etc....C10 (un tableau des records sera tenu à jour)

50 points forfaitaires seront attribués pour la **Coupe de Bretagne Eau Libre** pour tout nageur classé

30 points pour le challenge spécifique jeunes. Toutefois, les nageurs et les nageuses n'ayant nagé aucune épreuve de la Coupe de Bretagne en eau libre seront exclus de ce classement.

En même temps que les engagements sur bordereau en annexe, les clubs devront fournir la liste des accompagnateurs et l'immatriculation de leur véhicule pour pouvoir entrer dans le camp et accéder à la piscine. Les nageurs, accompagnateurs et officiels devront être en possession d'une pièce d'identité et se présenter à l'entrée du camp aux horaires indiqués.

L'entraîneur accompagnateur devra être identifié sur le bordereau (demande expresse des autorités militaires)

- **Officiels :**

Chaque club devra fournir :

1 officiel pour moins de 3 nageurs

2 officiels entre 3 et 6 nageurs

3 officiels pour plus de 6 nageurs.

En cas de manquement, les nageurs ne seront pas engagés.

Les officiels devront être présents jusqu'à la fin de la deuxième réunion.

Le nom des officiels devra figurer sur la fiche d'engagement.